

Chères collègues, chers collègues,

Comme vous le savez, depuis plus de 40 ans, le SATESE 37 assure pour le compte de ses adhérents les différentes missions relatives à l'assainissement, collectif comme non collectif. Syndicat composé de 178 membres (160 communes, 17 établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – et le Conseil Départemental), il intervient actuellement sur un territoire représentant 269 communes sur les 277 que compte l'Indre-et-Loire.

Malgré cet engagement historique et cette présence sur la quasi-totalité du département, le SATESE 37 se trouve aujourd'hui impacté par un environnement territorial en pleine mutation.

En effet, la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 est venue redistribuer le jeu des compétences entre les collectivités. Avec pour objectif principal de réduire le fameux « mille feuilles » territorial, cette loi tend à étendre progressivement le périmètre des EPCI à fiscalité propre, opérant ainsi une rationalisation du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, mécanique dans laquelle se trouve par conséquent impliqué le SATESE 37.

Si l'objectif de rationalisation paraît dans l'absolu pertinent, il n'en demeure pas moins que, pour certaines missions de service public, l'échelon de l'EPCI à fiscalité propre ne semble pas nécessairement le plus adapté.

Je sais que les réflexions sont actuellement nombreuses dans les territoires, que ce soit en termes de fusions de territoire, comme de (re)prise ou non de certaines compétences.

Mais, en tant que Président du SATESE 37, il me paraît impensable qu'à l'heure de la mutualisation, les collectivités d'Indre-et-Loire puissent, dans le domaine de l'assainissement, cesser de s'appuyer sur un outil existant et ayant déjà fait ses preuves comme notre syndicat, et créent chacune leurs propres services.

Je trouverais beaucoup plus opportun de fédérer l'ensemble des collectivités autour d'un projet départemental, d'une échelle plus pertinente en matière d'assainissement (et pourquoi pas de l'eau !), permettant ainsi de disposer d'une vision technique élargie sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire, de coordonner une action commune des collectivités, d'optimiser la gestion administrative et de réaliser des économies d'échelle.

Cette vision semble d'ailleurs trouver écho, d'une part, dans le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire (puisque le SATESE 37 fait partie des 84 syndicats intercommunaux maintenus au-delà du 1^{er} janvier 2020) et, d'autre part, dans le projet d'« ingénierie territoriale » développée actuellement par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Aussi, afin que notre syndicat poursuive son accompagnement des collectivités, ainsi que son action en faveur de la protection de l'environnement, je vous remercie par avance, Délégués du SATESE 37, de bien vouloir faire part de ce projet à vos instances respectives.

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

Les principales décisions prises par le Comité Syndical

1^{er} semestre 2016

POLITIQUE

► POLITIQUE ET OBJECTIFS 2016

À l'occasion du Comité Syndical du 7 mars dernier, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique Qualité 2016 et déterminé les objectifs correspondants. Malgré un contexte économique difficile et un paysage territorial en pleine mutation, la volonté des Élus est de poursuivre cette année encore leur engagement en faveur de la protection de l'environnement, au travers d'un service public de qualité, visible et reconnu, toujours soucieux d'améliorer ses performances.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► PARTENARIAT ADAC/SATESE 37

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC) et le SATESE 37 ont décidé de renouveler pour un an le partenariat initié en 2015. L'objectif commun des 2 partenaires reste de répondre au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, que ce soit sur des aspects juridiques et financiers, comme techniques. Cette année encore, la coopération s'opère sans aucun engagement financier de la part des 2 structures.



► DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Le SATESE 37 a enregistré le retrait du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Vallée du Lys pour la compétence « assainissement non collectif », ce dernier ayant décidé d'arrêter l'exercice de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2016. Le syndicat a par ailleurs acté l'adhésion des communes de Thilouze et Pont-de-Ruan (compétence « assainissement non collectif »), ainsi que des communes de Louestault et Cerelles (compétence « assainissement collectif »).

RESSOURCES HUMAINES

► PLAN DE FORMATION 2016

À partir de la Politique Qualité 2016 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel. Près de 60 actions sont ainsi programmées pour l'année, représentant ainsi près de 2 formations par agent. La cotisation prévisionnelle à verser en 2016 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est estimée à 5 500 euros. ►►►

FINANCES

▣ COMPTES DE GESTION 2015

L'Assemblée délibérante a approuvé les comptes de gestion 2015 de Monsieur le Receveur.

▣ COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité des comptes administratifs 2015 aux comptes de gestion 2015 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat.

Le budget général (M14) fait apparaître un excédent de 461 831,65 euros en fonctionnement et un excédent de 69 139,60 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) fait apparaître quant à lui un déficit de 34 520,51 euros en fonctionnement.

▣ BUDGETS PRIMITIFS 2016

Les budgets primitifs 2016 ont été approuvés lors du Comité Syndical du 7 mars dernier.

Le budget général (M14) s'élève à 1 913 701,83 euros en fonctionnement et 130 980,62 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 443 660,00 euros en fonctionnement.

▣ REDEVANCE « CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN »

Conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, l'Assemblée a fixé à 50% le taux de majoration de la redevance « contrôle du fonctionnement et de l'entretien » en cas d'obstacle mis à l'accomplissement de la mission du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à savoir :

- refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif,

- absence au 2^{ème} rendez-vous fixé par le SPANC sans justification.

À cette occasion, le document « Tarifs 2016 » a fait l'objet d'une actualisation.

COMMUNICATION EXTERNE

▣ PLAN DE COMMUNICATION EXTERNE 2016

Le syndicat a établi, dans la continuité de la Politique Qualité 2016, son plan de communication externe pour l'année. Outre les 2 actions obligatoires réglementairement (rapport annuel d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service), ce plan comporte également 14 actions visant principalement :

- à recenser les besoins des différents « clients » du SATESE 37,
- à valoriser l'expérience et les compétences détenues par les collaboratrices et collaborateurs du syndicat.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

▣ PRESTATION TRAVAUX

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) de la Région Centre ayant indiqué récemment son souhait de ne plus intervenir systématiquement lors de l'étape « aide à l'exécution des travaux », le catalogue relatif à la « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de stations d'épuration » a par conséquent été modifié.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▣ CONVENTION ARS

Dans le cadre de l'exercice du SPANC, le SATESE 37 a signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de disposer de la liste des zones à enjeu sanitaire et



environnemental répertoriées en Indre-et-Loire. Ces données sont ainsi accessibles sur le site internet de l'Agence, via un accès gratuit et protégé.

▣ CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN

Après quelques mois de mise en œuvre du « contrôle du fonctionnement et de l'entretien » sur la Communauté de Communes Loches Développement (CCLD), l'Assemblée a décidé d'étendre cette mission sur le reste du périmètre du SPANC-SATESE 37, en priorisant un territoire communautaire par Pays et en tenant compte également des sollicitations des collectivités.



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

▣ PLAN D' ACTIONS H&S 2016

Le plan d'actions Hygiène et Sécurité établi pour l'année 2016 a été adopté lors du Comité Syndical du 13 juin dernier. 22 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées : 7 d'entre elles portent sur l'organisation, 5 sur les infrastructures et 10 sur le volet formation/information.

Le risque incendie est la cible principale de ce plan d'actions 2016.

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

- **Lundi 5 décembre 2016**
- **Lundi 6 mars 2017**
- **Lundi 19 juin 2017**

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14H30 précises

www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38
satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot
Rédaction : Brigitte Dupuis, Bertrand Tilloy
Conception/montage :
EFIL Communication - www.efil.fr

ISSN : 2114-0545



Imprimé par un imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT*